

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 340/2022

A la Société ESNAP S.A.R.L.U

Après avoir reçu le contrat du marché n° SC/579/GPK/MBPFPE-TVC/CGPMP/MMB/DM/2021, conclu avec le Ministère Provincial du Budget, Plan, Fonction Publique et Transport, pour un montant total hors taxe de francs congolais soixante-deux millions cinq cent soixante mille cinq cent vingt-deux (CDF 62 560 522) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 437 924 (francs congolais quatre cent trente-sept mille neuf cent vingt-quatre).

Fait à Kinshasa, le 17/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i